

Aperçu du service



Poste-publications^{MC}

MISES À JOUR IMPORTANTES

DESCRIPTION DU CHANGEMENT		EMPLACEMENT
Révision v1.1	Affiché le 31 janvier	En vigueur le 31 janvier 2018
Déplacer la Section 3.4 Pièces jointes et encarts sous la Section 1.5.		Section 1.5.1 "Pièces jointes et encarts"
Modification v1.0	Affiché le 20 novembre 2017	En vigueur le 15 janvier 2018
Réduction du volume minimal requis de 500 articles à 400 articles pour le courrier mécanisable.		Section 1.1 "Quels articles sont admissibles au service Poste-publications?"
Mise à jour pour tenir compte des tarifs de 2018.		Section 2 "Tarification du service Poste-publications"

Lorsque le document contient une modification ou une révision, la version sera modifiée comme suit :

- lorsqu'un document contient une modification, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 2.0 ou 3.0;
- lorsqu'un document contient une révision, la version de celui-ci sera modifiée comme suit :
version 1.1, 1.2.;
- le numéro de la version repartira à 1.0 en janvier de l'année en question.

TABLE DES MATIÈRES

Objet de l'Aperçu du service

Aperçu du service

1	Qu'est-ce que le service Poste-publications?	1
1.1	Quels articles sont admissibles au service Poste-publications?	1
1.2	Quels articles ne sont pas admissibles au service Poste-publications?	2
1.3	Normes de livraison	2
1.3.1	Poste-publications à délai de livraison convenu	2
1.4	Caractéristiques du service	2
1.4.1	Réacheminement du courrier	2
1.5	Options du service	3
1.5.1	Pièces jointes et encarts	3

Tarifification

2	Tarifification du service Poste-publications	5
2.1	Articles Poste-publications non distribuables (PPND)	6

Conception

3	Conception de Poste-publications	6
3.1	Mesures - dimensions et poids	6
3.2	Exigences de la conception	7
3.3	Présentation	8
3.3.1	Renseignements d'identification des articles Poste-publications	8

Préparation

4	Tri préliminaire et préparation et du courrier	8
---	----------------------------------------------------------	---

Création d'une Commande

5	Création d'une commande (<i>Déclaration de dépôt</i>)	10
5.1	Outils électroniques d'expédition (OEE)	10

Dépôt

6	Dépôt du courrier	10
6.1	Exigences au moment du dépôt	11
6.2	Lieu de dépôt	11

Paiement et Modalités

7	Modalités de paiement et conditions générales	11
---	---------------------------------------------------------	----

OBJET DE L'APERÇU DU SERVICE

Cet *Aperçu du service* est un sommaire du *Guide de client Poste-publications^{MC}* disponible à postescanada.ca/ppguides.

Le Guide du client fait partie de l'entente entre vous, le client et Postes Canada. En outre, il précise les circonstances et les autres modalités qui s'appliquent à ce service. Le client doit s'assurer de consulter la plus récente version du *Guide du client* (comprenant toutes les modifications apportées) et des autres documents connexes. Il incombe au client de respecter toutes les exigences mentionnées dans la convention.

Certains termes et expressions mentionnés dans ce document ont une signification spécifique. Veuillez consulter le module "Paiement et Modalités", *Conditions générales*, « Section 1 "Définitions" » ou le *Glossaire* pour la définition des termes précis utilisés dans le présent document et dans la présente convention.

APERÇU DU SERVICE

Le module « Aperçu du service » fournit un résumé des renseignements clés comme les critères d'admissibilité, les options, les normes de livraison, les tarifs, la conception et la préparation du courrier.

1 QU'EST-CE QUE LE SERVICE POSTE-PUBLICATIONS?

Les envois Poste-publications sont définis comme des articles de courrier, qui :

- sont des revues et journaux imprimées contenant des nouvelles et divers renseignements, des articles, des articles de fond et des messages publicitaires;
- sont des bulletins de nature non promotionnelle contenant des nouvelles ou des informations d'intérêt commun ou portant sur les intérêts d'un groupe social, d'une association et généralement présentés sous forme d'un imprimé, d'une brochure ou d'un journal (les bulletins peuvent également contenir de la publicité);
- contiennent un rapport maximum de 70 % de son espace à la publicité à 30 % de nouvelles/de contenu rédactionnel (y compris le contenu rédactionnel commandité par un annonceur) dans plus de 50 % des numéros durant une période de douze mois (les pièces jointes et les échantillons ne sont pas inclus dans le rapport 70/30).

1.1 Quels articles sont admissibles au service Poste-publications?

Toute article Poste-publications sont admissibles à condition que l'article de courrier rencontre la définition du service Poste-publications et n'est pas énuméré comme un article non admissible.

Pour être admissibles au service Poste-publications, les envois doivent :

- être déposés et payé au Canada pour livraison au Canada;
- être publiés et expédiés à une fréquence régulière d'au moins deux fois par année;
- comprendre un minimum de 400 articles pour le courrier mécanisables ou 1 000 articles pour le courrier nécessitant une manutention spéciales ou 50 articles pour le Tri préliminaire par installation de livraison national (aucun volume minimum articles pour le Tri préliminaire par installation de livraison régional rural et/ou local rurale);
- être postés avec un numéro valide de convention.

1.2 Quels articles ne sont pas admissibles au service Poste-publications?

Voici des exemples d'articles qui ne sont pas admissibles en tant que publication principale :

- procès-verbaux de réunions
- sondages
- rapports
- livres (contenant un numéro ISBN)
- catalogues
- listes des cours de la Bourse
- répertoires
- procès-verbaux de réunions
- règlements municipaux
- factures
- procurations ou bulletins de vote
- objets inadmissibles
- rapports annuels, trimestriels ou publiés à autres intervalles et traitant de rendement financier

Les articles énumérés ci-dessus peuvent encore se qualifier comme une pièce jointe, soit inclus dans le tarif de la publication principale ou soit avec un tarif distinct de la publication principale (voir la [Section ""](#)).

1.3 Normes de livraison

Les normes de livraison sont une estimation du temps qui pourrait être nécessaire pour livrer le courrier du point de dépôt aux points de destination. Les normes de livraison ne sont pas garanties.

	JOURS OUVRABLES		
	À L'ÉCHELLE LOCALE	À L'ÉCHELLE PROVINCIALE	À L'ÉCHELLE NATIONALES*
RÉGULIER	3	3 - 5	4 - 8
À DÉLAI DE LIVRAISON CONVENU	2	3 - 4	4 - 7

* Ces normes de livraison ne s'appliquent pas aux centres secondaires, régions du Nord et centres éloignés.

1.3.1 POSTE-PUBLICATIONS À DÉLAI DE LIVRAISON CONVENU

L'option Poste-publications à délai de livraison convenu fournit un service plus rapide de livraison lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- les articles sont déposés au moins 20 fois par année; et en outre s'agir :
 - d'articles préparés selon la Manutention spéciale ou le Tri préliminaire par installation de livraison avec au moins 40 % du dépôt étant prétrié en liasses ou regroupements destinés directement à l'installation de livraison; ou
 - d'articles préparés pour le service Poste-publications mécanisable;
- l'expéditeur utilise les étiquettes « J » pour la livraison à délai convenu sur tous les conteneurs;
- l'expéditeur utilise les Outils électroniques d'expédition (OEE) pour créer la *Commande (Déclaration de dépôt)*.

L'envoi doit en outre satisfaire à toutes les autres exigences du service Poste-publications. Si le dépôt ne correspond pas aux critères énoncés ci-dessus, la publication pourrait ne pas rencontrer les normes de livraison à délai convenu.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les [Normes de livraison](#) du *Guide des postes du Canada*.

1.4 Caractéristiques du service

Une caractéristique est comprise dans le service de base.

1.4.1 RÉACHEMINEMENT DU COURRIER

Un article qui ne peut être livré à l'adresse indiquée parce que le destinataire a déménagé sera réacheminé sans frais supplémentaires si une demande de Réacheminement du courrier est en vigueur.

Les articles portant le nom du destinataire suivi de la mention « OU À L'OCCUPANT » ou d'une mention semblable et ceux portant un descripteur non personnalisé (y compris « À L'OCCUPANT ») ne seront pas réacheminé. En pareil cas, l'article sera livré à l'adresse de destination initiale indiquée.

1.5 Options du service

Une option est une valeur ajoutée au service qui n'est pas automatiquement offerte dans le cadre du service de base.

Les options suivantes sont disponibles moyennant un supplément ou l'affranchissement applicable :

- Les échantillons qui ne sont pas liés ou apposée sur l'article Poste-publications (deux ou plusieurs échantillons montés sur le même support ou emballés ensemble sont considérés comme un seul échantillon).
- Courrier personnalisé de Postes Canada^{MC} ou Poste-lettres^{MC} (disponible - articles joints en conditionnement commun).
- Articles Poste-publications de différents propriétaires de messagerie enfermés dans une publication (disponible - articles joints en conditionnement commun).
- À délai de livraison convenu Poste-publications est disponible dans le cadre du service de base sous réserve de respecter les exigences décrites à la [Section 1.3.1 "Poste-publications à délai de livraison convenu"](#)

1.5.1 PIÈCES JOINTES ET ENCARTS

L'article Poste-publications, y compris toutes les pièces jointes et l'emballage, doit satisfaire aux exigences en matière de dimensions et de poids maximaux. Les pièces jointes sont soit inclus dans le tarif d'une publication ou soit avec un tarif distinct.

SANS AFFRANCHISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Les articles suivants peuvent être inclus, ou attachés à un article Poste-publications sans affranchissement supplémentaire, autre que le poids de la pièce jointe (si applicable) :

- Échantillons qui sont reliés ou fixés aux pages dans la publication.
- Notes repositionnable adhérent à la publication ou à ses pièces jointes.
- Articles Correspondance-réponse d'affaires^{MC} (carte ou enveloppe).
- Catalogues.
- Numéros doubles, antérieurs et publications d'accompagnement provenant du même propriétaire du courrier.
- Articles Poste-publications appartenant au même propriétaire du courrier.
- Tous les éléments suivants:
 - Circulaires non-personnalisés, brochures publicitaires, publiereportages et magalogues.
 - Livret Contenu est lié au contenu rédactionnel de la publication.
 - Calendriers comprenant un contenu rédactionnel ou publicitaire.
 - Rapports (excluant les rapports annuels et financiers) lié au contenu rédactionnel de la publication
 - Avis de renouvellement.
 - Sondages Contenu est lié au contenu rédactionnel de la publication.

AMALGAMATION

Les articles Poste-publications peuvent être amalgamés (envoyer en tandem) lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- le propriétaire du courrier est le même;
- le numéro de la convention Poste-publications ou celui sur la vignette doit être identique pour tous les articles;
- les articles composant un envoi donné peuvent avoir des dimensions, un poids et une épaisseur différents, à condition que les articles soient dans la même catégorie de poids (voir le module « Création d'une commande », [Section 2.2.1 "Poids moyen pondéré"](#));
- les articles composant un envoi peuvent avoir différentes maquettes et différentes adresses de retour.

Deux options sont disponible pour l'amalgamation :

- les articles Poste-publications peuvent être emballés ensembles dans le même emballage ou la même enveloppe (en conditionnement commun). Aucun frais additionnel ne s'appliquera autre que celui du poids additionnel de la pièce jointe; ou
- les articles Poste-publications (en provenance de listes d'envois) peuvent être combinés, triés, enliassés et conteneurisés comme un seul envoi.

PIÈCES JOINTES AVEC AFFRANCHISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE	
Articles Poste-lettres ou Courrier personnalisé	<p>Si un article ou l'un de ses éléments ne respecte pas les exigences du service Poste-publications, mais plutôt celles du service Poste-lettres^{MC} ou du service Courrier personnalisé, il peut être joint à un article Poste-publications et faire l'objet d'une tarification distincte.</p> <p>Les exigences suivantes s'appliquent lorsque les articles sont joints en conditionnement commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'article joint en conditionnement commun doit porter la vignette postale applicable; la vignette postale ne doit pas être visible à l'extérieur de l'article Poste-publications; • une <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> distincte doit être complétée à l'aide des Outils électroniques d'expédition (OEE) pour l'article Poste-lettres^{MC} ou du service Courrier personnalisé inclus en conditionnement commun; • l'option conditionnement commun doit être choisit sur la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> pour le service Poste-publications; • l'option conditionnement commun (article joint du service Poste-publications) doit être choisit sur la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> de l'article joint; • les normes de livraison des articles Poste-publications s'appliquent.
Articles joints en conditionnement commun - Poste-publications	<p>Les articles poste-publications en provenance de propriétaires du courrier différents peuvent être joints en conditionnement commun mais doivent être payés séparément.</p> <ul style="list-style-type: none"> • une <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> distincte doit être complétée à l'aide des Outils électroniques d'expédition (OEE) pour la publication jointe; • l'option conditionnement commun du service Poste publications doit être choisit sur la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> du service Poste publications.

Postes Canada ne peut garantir que les frais PPNP (lorsqu'applicable) seront facturés a la Poste-publications désirée si plusieurs numéros de Poste-publications sont visibles.

Vous trouverez plus de renseignements dans le module « Conception » à postescanada.ca/ppguides.

TARIFICATION

2 TARIFICATION DU SERVICE POSTE-PUBLICATIONS

Afin de se prévaloir des tarifs du service Poste-publications, vous devez satisfaire à toutes les exigences de ce service, y compris les exigences en matière de spécifications, d'exactitude des adresses, de préparation et de tri préliminaire du courrier.

Catégorie	Tarif par article		
	Standard Jusqu'à 50 g	Surdimensionné Jusqu'à 500 g	
Mécanisable	0,48 \$	0,77 \$ + 0,0036 \$ par g au-delà de 100 g	
Manutention spéciale ¹	Standard et Surdimensionné - Jusqu'à 1,36 kg		
	Local	Régional	National
	0,56 \$ + 0,0038 \$ par g au-delà de 200 g	0,59 \$ + 0,0038 \$ par g au-delà de 200 g	0,63 \$ + 0,0038 \$ par g au-delà de 200 g
Tri préliminaire par installation de livraison	Standard et Surdimensionné - Jusqu'à 1,36 kg		
	Local Rural	Régional Rural	National
	0,46 \$ + 0,0028 \$ par g au-delà de 100 g	0,60 \$ + 0,0035 \$ par g au-delà de 100 g	0,78 \$ + 0,0037 \$ par g au-delà de 100 g

Caractéristiques/Options	Tarif par article
Échantillons	
Par échantillon détaché ²	0,10 \$
Liasses d'exemplaires non adressés	Jusqu'à 22,7 kg
Par liasse	2,40 \$ + 3,75 \$ par kg
Non distribuable (PPND)	Jusqu'à 22,7 kg
Port de retour ³	1,58 \$ + 3,60 \$ par kg
Frais de traitement pour les envois PPND	1,50 \$

¹ Les tarifs pour la catégorie de courrier Manutention spéciale s'appliquent à tous les niveaux de regroupement déterminés par le logiciel de tri préliminaire [Mode de livraison directe (MLD), Installation de livraison (IL), Centre de desserte postale (CDP), Centre de regroupement du courrier d'acheminement (CRCA) et Courrier résiduaire].

² Le tarif des « échantillons détachés » ne s'applique pas aux échantillons qui sont liés ou apposés sur les pages d'une publication, mais le poids de ces échantillons doit être inclus dans le poids de la publication. Le poids des « échantillons détachés » ne doit pas être inclus dans le poids de la publication.

³ S'applique aux articles Poste-publications (incluant les liasses d'exemplaires non adressés) retournés par courrier, en plus de frais de traitement PPND.

Pour bénéficier des tarifs du courrier mécanisable et du courrier Manutention spéciale, le client doit utiliser les Outils électroniques d'expédition (OEE) pour préparer, transmettre et soumettre sa *Commande (Déclaration de dépôt)*. Les *Commandes* manuelles seront traitées aux tarifs du Tri préliminaire par installation de livraison National en vigueur.

Tous les tarifs sont assujettis aux rabais, aux réductions, aux frais, aux suppléments, aux rajustements et aux taxes applicables. Visitez notre site Web à l'adresse postescanada.ca/ppguides pour obtenir plus de renseignements.

2.1 Articles Poste-publications non distribuables (PPND)

Les articles seront traités comme un article non distribuable si :

- l'adresse indiquée sur l'article est incomplète ou n'est pas valide;
- l'article porte une adresse qui n'existe pas;
- le destinataire refuse l'article;
- la livraison est interdite par la loi;
- l'article ne peut être livré à l'adresse pour toute autre raison.

Le frais pour le retour des articles Poste-publications non distribuables (PPND) ne s'applique pas aux articles qui ont une adresse valide. Une adresse valide doit inclure (1) Code postal^{MO} avec la bonne structure; (2) Code postal valide pour la province; (3) Code postal valide pour l'adresse; (4) numéro de suite valide pour l'adresse.

Vous trouverez plus de renseignements dans le module « Tarification » à postescanada.ca/ppguides.

CONCEPTION

3 CONCEPTION DE POSTE-PUBLICATIONS

Pour être admissibles au service Poste-publications, les articles déposés doivent satisfaire aux critères précis du contenu, de présentation et les caractéristiques physiques.

Le service Poste-publications est disponible en trois catégories :

- Courrier mécanisable - Standard et surdimensionnés
- Manutention spéciale - Standard et surdimensionnés
- Tri préliminaire par installation de livraison - Standard et surdimensionnés.

3.1 Mesures - dimensions et poids

Chaque article Poste-publications, y compris la publication principale, l'emballage et les pièces jointes, doit respecter les spécifications en matière de dimensions et de poids énoncées. Les articles composant un envoi donné peuvent avoir des dimensions, un poids et une épaisseur différents, à condition que les articles soient dans la même catégorie de poids. Les équivalents en système impérial sont fournis pour des raisons pratiques. La plus longue dimension est la « longueur » et la plus courte la « largeur ».

COURRIER MÉCANISABLE						
DIMENSION / ARTICLE		LONGUEUR	LARGEUR	ÉPAISSEUR	RATIO DES DIMENSIONS	POIDS
Standard	min.	5,6 po (140 mm)	3,6 po (90 mm)	0,007 po (0,18 mm)	1,3:1	2 g (0,07 oz)
	max.	9,6 po (245 mm)	6,1 po (156 mm)	0,2 po (5 mm)	2,6:1	50 g (1,76 oz)
Surdimensionnés	min.	5,6 po (140 mm)	3,6 po (90 mm)	0,02 po (0,5 mm)	s.o.	10 g (0,4 oz)
	max.	14,9 po (380 mm)	10,6 po (270 mm)	0,8 po (20 mm)	s.o.	500 g (17,6 oz)

Les articles mécanisables du service Poste-publications doivent être de forme rectangulaire à l'exception des enveloppes carrées. Pour les articles standard, les enveloppes carrées sont acceptables (min. 140 mm x 140 mm x 0,18 et max. 156 mm x 156 mm x 5 mm).

MANUTENTION SPÉCIALE/TRI PRÉLIMINAIRE PAR INSTALLATION DE LIVRAISON					
DIMENSION / ARTICLE		LONGUEUR	LARGEUR	ÉPAISSEUR	POIDS
Standard	min.	3,9 po (100 mm)	2,8 po (70 mm)	0,007 po (0,18 mm)	s.o.
	max.	9,6 po (245 mm)	6,1 po (156 mm)	0,2 po (5 mm)	100 g (3,5 oz)
Surdimensionnés	min.	3,9 po (100 mm)	2,8 po (70 mm)	0,007 po (0,18 mm)	s.o.
	max.	14,9 po (380 mm)	14,9 po (380 mm)	2,2 po (55 mm*)	1,36 kg (3 lb)

* Rouleaux de journaux ne peuvent pas dépasser 130 mm d'épaisseur.

LIASSES D'EXEMPLAIRES NON ADRESSÉS (Y COMPRIS TOUTES LES PIÈCES JOINTES ET L'EMBALLAGE)					
DIMENSION / ARTICLE		LONGUEUR	LARGEUR	ÉPAISSEUR	POIDS
par liasse	min.	5,6 po (140 mm)	3,6 po (90 mm)	0,014 po (0,36 mm)	s.o.
	max.	23,6 po (600 mm)	23,6 po (600 mm)	23,6 po (600 mm)	22,7 kg (50 lb)

3.2 Exigences de la conception

Les exigences visent à vous aider ainsi qu'à vos fournisseurs à créer des articles de courrier qui sont traités efficacement par Postes Canada.

	EXIGENCES - COURRIER MÉCANISABLE	EXIGENCES - MANUTENTION SPÉCIALE/TRI PRÉLIMINAIRE PAR INSTALLATION DE LIVRAISON
	Articles standard	
Format	Rectangulaires (Les enveloppes de format carrées sont acceptables.)	Tout, incluant les formes irrégulières
Orientation d'adresse	Orientation horizontale ou verticale	Orientation horizontale ou verticale
Papier	Fini non-glacé	Tout papier/couché
Graphiques/couleurs	Certaines exigences s'appliquent	Tout
Cachetage	Enveloppes : Cachetées sur tous les côtés Envois à découvert pliés : Fermeture à serrage ou par point est acceptable (selon les spécifications)	Facultatif
Zones margées	À l'intérieur et autour du bloc adresse	À l'intérieur et autour du bloc adresse
Polices et types d'adresses	Certaines exigences s'appliquent	Tout, à condition qu'il soit facile pour les gens de lire
Flexibilité et fermeté	Doivent être flexible	Peuvent être flexible ou rigide
Pièces-jointes	Doivent rencontrer certaines exigences	Tout (à l'exception des objets inadmissibles)
Seuil du taux de lisibilité mécanisable	95 %	Non applicable
Articles surdimensionné		
Format	Rectangulaire ou carré	Tout, incluant les formes irrégulières
Orientation d'adresse	Orientation horizontale ou verticale	Orientation horizontale ou verticale
Papier	Certaines exigences sont applicables, même si le revêtement est accepté	Tout papier/couché
Graphiques/couleurs	Tout	Tout
Cachetage	Doit être scellé (enveloppes/emballage)	Facultatif
Zones margées	À l'intérieur et autour du bloc adresse	À l'intérieur et autour du bloc adresse
Polices et types d'adresses	Certaines exigences s'appliquent	Tout, à condition qu'il soit facile pour les gens de lire
Flexibilité et fermeté	Peuvent être flexible ou rigide	Peuvent être flexible ou rigide
Pièces-jointes	Doivent répondre certaines exigences	Tout (à l'exception des objets inadmissibles)
Seuil du taux de lisibilité mécanisable	85 %	Non applicable

Assurez-vous que chaque article ainsi que les échantillons sont admissibles et tenez compte de ce qui suit :

1. Les articles parfumés, doivent être scellé de sorte qu'aucune odeur ne s'en échappe. De même, les liquides et les poudres doivent être emballés comme il se doit. Toutefois, il n'est pas nécessaire de sceller un envoi contenant un article parfumé par processus d'infusion par micro-encapsulation de particules odorantes d'encre et de laque si la section odorante est recouverte ou contenue à l'intérieur de l'article.
2. Si un article contient une substance allergène commune comme des arachides, des graines de sésame, des noix (p. ex. des amandes ou des noix de Grenoble) ou des œufs, il doit être emballé de façon appropriée et porter une étiquette afin de réduire les risques de réactions allergiques.

Consultez « [L'ABC de l'expédition](#) » et « [Objets inadmissibles](#) » dans le *Guide des postes du Canada* pour obtenir plus de renseignements.

3.3 Présentation

Les exigences du service Poste-publications comprennent les renseignements d'identification, l'adressage et l'utilisation des marques.

3.3.1 RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION DES ARTICLES POSTE-PUBLICATIONS

Les renseignements d'identification sont requis pour la preuve de paiement et le traitement, y compris pour les articles Poste-publications non distribuables. Les renseignements d'identification de base doivent être indiqués de la façon suivante (au moins une police à 6 points) :

- sur la couverture (recto, verso) ou sur la tranche dans le cas d'une reliure parfaite d'une revue; ou
- sur l'étiquette adressage ou porte adresse; ou
- dans la zone d'affranchissement.

PRÉPARATION

4 TRI PRÉLIMINAIRE ET PRÉPARATION ET DU COURRIER

La préparation adéquate du courrier est une étape importante permettant d'assurer que votre dépôt soit traité et livré de façon efficace. Des rajustements tarifaires et ou des frais supplémentaires peuvent être appliqués aux envois mal conditionnés. Il vous incombe toujours au client de respecter toutes les exigences applicables. Veuillez consulter de module « Paiement et Modalités », *Conditions générales*, Section 5 "Critères d'admissibilité".

Le **tri préliminaire du courrier** est le procédé permettant de placer les articles dans un ordre particulier (en fonction de l'adresse) ainsi que de regrouper et de conteneuriser les articles devant être livrés à une destination commune. Le tri préliminaire du courrier est requis pour les articles manutention spéciale seulement.

La **préparation du courrier** est l'activité qui consiste à redresser et à conteneuriser votre courrier ainsi qu'à étiqueter les conteneurs et les unités d'expéditions. Cela garantit l'admissibilité au courrier mécanisable (s'il y a lieu), et permet de protéger le courrier, d'en déterminer le type et d'en faciliter la manutention.

Ce qui suit est un sommaire des principales exigences pour la préparation de votre envoi.

	EXIGENCES COURRIER MÉCANISABLE	EXIGENCES MANUTENTION SPÉCIALE	EXIGENCES - TRI PRÉLIMINAIRE PAR INSTALLATION DE LIVRAISON
	STANDARD ET SURDIMENSIONNÉ	STANDARD ET SURDIMENSIONNÉ	STANDARD ET SURDIMENSIONNÉ
Logiciel de tri préliminaire	Non applicable	Obligatoire	Facultatif
Code de mode de livraison	Non applicable	Version actuelle requis	Non applicable
Niveaux de regroupement	Non applicable	MLD, IL, CDP, CRCA et courrier résiduaire	IL, CDP, CRCA et courrier résiduaire
Nombre minimal d'articles par regroupement	Non applicable	6	6
Séparation de regroupement	Non applicable	Selon le logiciel de tri (enliassement, cartes de séparation ou marquage à jet d'encre)	Enliassement
Étiquetage de regroupement	Non applicable	CDP, CRCA et regroupements d'envois résiduaire [ligne de confirmation facultative (LCF) aussi disponible]	IL, CDP, CRCA et regroupements d'envois résiduaire
Niveaux des conteneurs	Non applicable	IL, centre de regroupement du courrier urbain, CDP, CRCA et courrier résiduaire	IL, centre de regroupement du courrier urbain, CDP, CRCA et courrier résiduaire
Type de conteneur	Standard : conteneurs à lettres et à grands objets plats (CLGOP) Surdimensionnés : conteneurs à objets plats	Standard : conteneurs à lettres et à grands objets plats (CLGOP) Surdimensionnés : conteneurs à objets plats	Standard : conteneurs à lettres et à grands objets plats (CLGOP) Surdimensionnés : conteneurs à objets plats
	(Si des couvercles ne sont pas disponibles, nous recommandons l'utilisation de cartons de séparation entre chaque rangée afin de protéger vos articles de courrier)		
Placer en liasse dans les conteneurs	Non applicable	Selon le logiciel de tri	Obligatoire
Étiquetage des conteneurs	Obligatoire [requis à moins que les conteneurs se trouvent dans une unité d'expédition et que cette unité d'expédition soit clairement étiquetée (les étiquettes dotées d'un code à barres bidimensionnel sont facultatives)]	Étiquettes dotées d'un code à barres 2D obligatoires	Obligatoire (Étiquettes dotées d'un code à barres 2D sont facultatives)
Niveaux des unités d'expédition	Non applicable	IL, centre de regroupement du courrier urbain, CDP, CRCA et courrier résiduaire	IL, centre de regroupement du courrier urbain, CDP, CRCA et courrier résiduaire
Étiquetage des unités d'expédition	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

LIASSES D'EXEMPLAIRES NON ADRESSÉS

- peut être inscrit sur la même *Commande (Déclaration de dépôt)* que le courrier mécanisable, le courrier manutention spéciale ou le courrier tri préliminaire par installation de livraison;
- aucune exigence relative au volume minimal;
- tri préliminaire n'est pas requis;
- doivent porter la mention « LIASSE DIRECTE À CETTE ADRESSE » sur l'étiquette-adresse ou près de celle-ci (autrement, les liasses d'exemplaires non adressés ne seront pas acceptées);
- séparation obligatoire des liasses d'exemplaires non adressés des exemplaires adressés individuellement au moment du dépôt afin d'accélérer le traitement;
- il est possible d'expédier deux numéros antérieurs ou plus avec une publication principale comme liasse d'exemplaires non adressés.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le module de « Préparation » à postescanada.ca/ppguides.

CRÉATION D'UNE COMMANDE

5 CRÉATION D'UNE COMMANDE (DÉCLARATION DE DÉPÔT)

Une *Commande (Déclaration de dépôt)* doit être dûment remplie et soumise électroniquement au moyen des Outils électroniques d'expédition (OEE). Les *Commandes* qui ne sont pas soumises électroniquement pourraient être assujetties à un supplément. Pour obtenir plus de renseignements sur les suppléments, consultez le module « Tarification » à postescanada.ca/ppguides.

Les normes de livraison sont établies à partir du jour de dépôt (jour 0) auquel est ajouté le nombre de jours ouvrables que requiert la livraison. Le nombre de jours indiqué ne comprend pas le jour du dépôt, les fins de semaine ni les jours fériés. Les dépôts effectués en fin de semaine et les jours fériés sont présumés déposés le jour ouvrable suivant.

5.1 Outils électroniques d'expédition (OEE)

Vous avez l'option d'utiliser la version en ligne des OEE ou encore la version 2.0.

Le logiciel des Outils électroniques d'expédition (OEE) est gratuit et est accessible en ligne sur le site Web de Postes Canada postescanada.ca/nouvelutilisateur. Pour toute question d'ordre technique, les clients peuvent appeler le Service d'assistance technique au 1 800 277-4799.

Le tableau de référence ci-dessous présente un sommaire des principales exigences lors de la création d'une commande.

	EXIGENCES COURRIER MÉCANISABLE	EXIGENCES MANUTENTION SPÉCIALE	EXIGENCES - TRI PRÉLIMINAIRE PAR INSTALLATION DE LIVRAISON
Fichier d'importation	Facultatif	Obligatoire	Non applicable
Outils électroniques d'expédition (OEE)	Obligatoire	Obligatoire	Facultatif
Volume minimal par dépôt	400 articles (le tarif compensatoire est disponible)	1 000 articles (le tarif compensatoire est disponible)	50 articles - National aucun minimum - régionale et/ou local rural (le tarif compensatoire à la Tri préliminaire par installation de livraison National en vigueur)
Échantillon de l'article au moment du dépôt	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Exactitude des adresses	Obligatoire pour plus de 5 000 articles	Obligatoire pour plus de 5 000 articles	Obligatoire pour plus de 5 000 articles
Commande (Déclaration de dépôt)	Peut être inclus sur la même <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> que les articles nécessitant une manutention spéciale	Peut être inclus sur la même <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> que le courrier mécanisable	Ne peut pas être inclus sur la même <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> que le courrier mécanisable ou les articles nécessitant une manutention spéciale

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le module « Création d'une commande » à postescanada.ca/ppguides.

DÉPÔT

6 DÉPÔT DU COURRIER

Les articles Poste-publications doit être déposé conformément aux exigences de la convention et de sa documentation à l'appui. Si des articles Poste-publications sont déposés selon une option particulière de préparation (courrier mécanisable, manutention spéciale et tri préliminaire par installation de livraison) et qu'ils ne rencontrent pas les exigences pour cette option, alors vous pouvez choisir :

- de payer un supplément, s'il y a lieu;
- de préparer de nouveau les articles du dépôt afin de répondre aux exigences;
- de demander le traitement du courrier en se servant d'une autre option, si les articles y sont admissibles;
- d'utiliser un autre service approprié de Postes Canada.

6.1 Exigences au moment du dépôt

Chaque *Commande (Déclaration de dépôt)* doit être accompagnée :

- de deux copies imprimées de la *Commande* préparée et transmise électroniquement ou l'original de la *Commande* remplie manuellement;
- d'un échantillon de l'article, y compris les encarts, les pièces jointes et l'emballage, identique aux articles qui seront expédiés.

Chaque dépôt de courrier nécessitant une manutention spéciale doit inclure le fichier exportable des plans de dépôt produits et importés dans les OEE.

Le document *Détails de l'envoi* peut être requis si Postes Canada en fait la demande.

6.2 Lieu de dépôt

Tous les articles doivent être remis à un représentant autorisé à l'installation postale sélectionnée sur la *Commande (Déclaration de dépôt)*. Les articles Poste-publications ne peuvent pas être déposés dans les boîtes aux lettres publiques ni dans d'autres réceptacles à courrier.

Le **Courrier mécanisable** doit être déposé dans un emplacement d'Unité de Vérification du Courrier Reçu (URVCR).

Des volumes quotidiens maximaux de courrier **Manutention spéciale** et le **Tri préliminaire par installation de livraison** s'appliquent pour certains types de lieux de dépôt.

UNITÉS DE VÉRIFICATION DU COURRIER REÇU (UVCR)	CENTRES DE DÉPÔT COMMERCIAUX (CDC)*			BUREAUX DE POSTE DE LA SOCIÉTÉ*		INSTALLATIONS DE LIVRAISON
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 1	NIVEAU 2	
Pas de maximum	2 unités d'expédition**	3 unités d'expédition**	7 unités d'expédition**	5 conteneurs	12 conteneurs	s.o.
	(monoteneurs/palettes)					

* Ces locations ne sont pas équipés pour traiter le courrier reçu en monoteneurs ou en palettes superposés.

** Un monoteneur peut contenir approximativement 48 conteneurs à lettres et à grands objets plats (CLGOP) (40 conteneurs à lettres et à grands objets plats avec couvercles) ou 24 conteneurs à grands objets plats.

Un outil de recherche **Trouver un lieu de dépôt** est disponible à l'adresse postescanada.ca/lieuxdedepot pour aider les clients à repérer l'installation de Postes Canada qui convient le mieux pour le dépôt de son envoi commercial selon le Code postal^{MO}, le type de service et le nombre d'articles. De plus, vous obtiendrez l'adresse des emplacements et les heures limites des installations.

Les articles déposés après l'heure de fermeture de l'installation postale approuvée par Postes Canada sont jugés déposés le jour ouvrable suivant.

Vous trouverez plus de renseignements dans le module « Dépôt » à postescanada.ca/ppguides.

PAIEMENT ET MODALITÉS

7 MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Comprendre votre entente - apprenez-en davantage sur les frais, les options de paiements flexible et les modalités afin d'obtenir le plus de votre entente avec Postes Canada.

MODALITÉS DE PAIEMENT	CONDITIONS GÉNÉRALES (POSTESCANADA.CA/CONDITIONSGENERALES)
Paiement des dépôts	Avec une « convention à commandes » (Pour les clients qui ont signé un Formulaire d'activation d'une convention)